

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
CASTRES - MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 16 octobre 2023 à 14h30

Délibérations de : 1 à 14
Présents : 16
Pouvoirs : 4
Votants : 20

Etaient présents :

Mesdames Baya ALGAY, Viviane DUPUY, Claudine HAUSER, Angéline BLANC, Jeanine CAYSSEL, Nadezda BONNIEU, Catherine MOSKALYK, Tatiana COFFIE, Catherine FARRENQ, Flavie ROUANET.

Messieurs Pascal BUGIS, Xavier BORIES, Rinaldo PUGLISI, Daniel LACOMBE, Bernard AUDOURENC, Christophe SENTOLL.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Monsieur Vincent COLOM à Monsieur Pascal BUGIS,
Madame Geneviève AMEN à Madame Catherine FARRENQ,
Madame Marie Claude FAURE à Monsieur Xavier BORIES,
Monsieur Serge SERIEYS à Madame Viviane DUPUY.

Étaient excusés :

Monsieur Stéphane AYMARD,
Madame Janine BARENS,
Monsieur Christian NOCAUDIE.

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général
Madame Louise DE SENA, Secrétariat de Direction
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité
Madame Béatrice JEA, Ressources Humaines
Madame Sonia BAEZ, représentant le Comité d'Entreprise
Monsieur ANTOINE (DDT), représentant Monsieur le Préfet

REÇU EN PREFECTURE

le 25/10/2023

Application agréée E-legalite.com

8. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2024

L'article R.423-6 du Code de la construction et de l'habitation modifié stipule que « le Conseil d'administration délibère sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ».

Le débat d'orientations budgétaires, joint en annexe, a pour objet de présenter les grandes orientations politiques et financières présidant à la préparation du budget pour l'année 2024.

Le Conseil d'administration procède au débat d'orientations budgétaires.

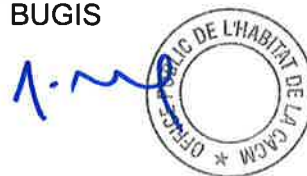
Transcription en sera faite au compte-rendu de la séance.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à la majorité des membres présents ou représentés (abstention de Madame Angéline BLANC, Madame Janine CAYSSEL, Madame Nadezda BONNIEU et Monsieur Daniel LACOMBE) approuve la procédure interne d'élaboration du budget comme présentée en annexe.

.....
Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à CASTRES, le 16 octobre 2023.

Le Président,
Pascal BUGIS



REÇU EN PREFECTURE

le 25/10/2023

Application agréée E-legalite.com